



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

E-post or by Fax

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements
et des textiles
L'Esplanade Laurier,
East Tower 7th Floor
Tour est 7e étage
140 O'Connor, rue O'Connor,
Ottawa
Ontario
K1A 0R5

Title - Sujet MASQUE FACIAL EN TISSU	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-210426/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-210426	Date 2020-05-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-751-78730	
File No. - N° de dossier pr751.M7594-210426	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-05-28	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Doré, Catherine	Buyer Id - Id de l'acheteur pr751
Telephone No. - N° de téléphone (613) 462-1016 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 002

Le but de cette modification est de répondre aux questions de fournisseurs.

Question 4

Le paragr. 4.1.5, Raidisseur malléable, de la spécification G.S. 1045-383, indique que le raidisseur malléable doit mesurer entre 0.35 cm et 0.66 cm d'épaisseur. Je ne suis pas certain de la définition d'épaisseur sur le raidisseur, fait-on plutôt référence à la largeur?

Réponse 4

Le raidisseur malléable doit mesurer entre 0.35 cm et 0.66 cm de largeur.

Question 5

Nous aimerions obtenir de plus amples renseignements au sujet des matériaux disponibles auprès du gouvernement (MDG) pour les articles n° 9135-000 et 9155-000; veuillez indiquer quels sont les frais d'expédition FAB, à CORCAN Kingston? Quelle est la largeur utile des deux articles?

Réponse 5

Le prix des MDG est indiqué dans la section A5 de la demande de propositions. Dans le cas des MDG, les fournisseurs doivent assumer les frais d'expédition. Les MDG sont situés à CORCAN à Kingston, Ontario.

La largeur utile des MDG est la suivante :

9135-000 – 162 cm

9155-000 – 165 cm

Question 6

J'ai une question concernant l'exigence O1 de l'évaluation technique. S'il s'agit d'un besoin urgent et que le gouvernement demande à toutes les entreprises de faire tout en leur pouvoir pour répondre à la demande, notamment en se réoutillant, pourquoi les entreprises qui doivent se réoutiller doivent-elles répondre à l'exigence concernant l'expérience démontrée, et comment peuvent-elles répondre à cette exigence? Cette section ne devrait-elle pas être abandonnée en raison du caractère urgent du besoin pour permettre de répondre à la demande du gouvernement?

Réponse 6

Même si des entreprises peuvent devoir se réoutiller pour répondre au besoin, la GRC demande aux entreprises de détenir de l'expérience antérieure dans la fabrication de produits comportant des composants en tissu pour faciliter la transition et assurer un délai d'exécution rapide.

Question 7

Veuillez confirmer si un raidisseur malléable en métal mou est une solution acceptable ?

Réponse 7

Oui, un raidisseur malléable en métal mou est une solution acceptable.

Question 8

Le paragr. 4.1.5 – Raidisseur malléable de l'annexe B – Spécification mentionne ce qui suit : Le raidisseur malléable doit mesurer entre 0.35 cm et 0.66 cm d'épaisseur et être coupé à 10.2 cm de longueur. La couleur doit être transparente, blanche ou noire. La GRC a-t-elle un matériau de préférence ou y a-t-il un autre matériau qu'elle accepterait ?

Réponse 8

Tout matériau qui répond aux exigences décrites au paragraphe 4.1.5 est la spécification est acceptable.

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.